Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260305-D2026_03_11-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 03 – 11**
Décision du 5 mars 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **5 mars** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	20 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 22 Votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Laëtitia MIRALLES, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Melaine MORIN, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Jean-Claude BELINE (pouvoir à Denis GATEL), Olivier BODIN, Chantal LOUIS (pouvoir à Laëtita MIRALLES), Christian NIEL (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN, Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Anne CARREE), Jean-Benoît DUFOUR (pouvoir à Christelle GAUTIER), Evelyne PANNETIER (pouvoir à Sophie RANDUINEAU-PIROT).
Absents	Anne MALLET.
Secrétaire de séance	Anne CARREE.

Soutien aux acteurs culturels 2026

Dominique DENIEUL explique que, conformément aux modalités validées dans le schéma culturel 2022-2027, il est proposé de valider le soutien aux acteurs culturels d'intérêt communautaire, comme suit :

	2025	**Proposition 2026**
L'intervalle	8 490 €	8 490 €
3 CHA	8 490 €	8 490 €
Festival E'môm'tions	1 095 €	1 095 €
Fête du jeu	1 900 €	1 900 €
SMAC Salon des métiers d'arts	3 000 €	3 000 €
Un été au château	3 100 €	3 100 €
Total	***26 075€***	***26 075 €***

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de valider le tableau présenté ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Anne CARREE